

LE 15 MARS, CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

UNE GRÈVE POUR GAGNER

Le gouvernement est fébrile. Il veut passer en force et à marche accélérée et s'emporte vulgairement dans les médias ou dans l'Hémicycle. Terré dans sa tour d'ivoire et refusant d'en sortir, le Président de la République refuse de rencontrer les syndicats et n'a ni majorité politique ni majorité sociale, loin de là.

Alors que les manifestations et les grèves ont atteint des niveaux historiques quasiment sans précédent depuis 60 ans, la crise sociale et économique est devenue une crise démocratique et seule la puissante intersyndicale unie est à la hauteur des enjeux.

❖ ET MAINTENANT ?

Le pouvoir d'enterrer le projet de réforme des retraites est désormais **entre les mains des salarié-es**. Notre grève crée déjà de grandes difficultés, avec des pertes financières importantes pour le patronat - de l'ordre de 2 milliards par jour de grève. Si la grève s'étend, le gouvernement n'aura pas le choix.

D'une part nous pouvons **renforcer et reconduire la grève** partout où la mobilisation est déjà ancrée, et que chaque secteur trouve ses modalités propres pour cesser le travail de manière collective et massive : reconduction de la grève par 24h, débrayages d'une heure par jour, arrêt des heures supplémentaires, grève du zèle et application stricte des procédures pour ralentir le travail, les modalités sont diverses.

D'autre part, il faut que les secteurs et catégories de salarié-es qui ne sont pas encore mobilisé-es **entrent en piste** à leur tour en décidant sur leurs lieux de travail de se mettre en grève et de le faire savoir.

QUE FAIRE ?

Taper au portefeuille et désorganiser la production et les services de l'intérieur en montrant que, sans nous, le pays ne peut pas tourner et que nous refusons de travailler deux ans de plus, **quel que soit notre métier**.

Il ne s'agit pas de déléguer à quelques-uns le pouvoir symbolique de blocage mais bien d'organiser le rapport de force pour que le gouvernement soit contraint de retirer sa réforme.

Qu'un-e cadre ou qu'un-e agent-e de maîtrise s'affiche comme gréviste a un **effet d'entraînement** majeur vis-à-vis des équipes. Cela facilite et décomplexe la grève.

UNE RÉFORME INJUSTE ET SEXISTE

Tout le monde perdant

Aujourd'hui, les cadres partent à 63 ans en moyenne. Avec ce projet, les salarié-es devraient travailler beaucoup plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans en moyenne.

- L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de 3 mois chaque année dès la génération 1961. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968.
- Il faudrait avoir cotisé 43 annuités pour toutes celles et ceux né-es à partir de 1965.
- Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seraient reportés de deux ans.

Un recul majeur

Seules 35 % des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Reporter l'âge de départ n'augmenterait pas l'emploi des seniors mais accélérerait la chute du niveau des pensions, déjà sévèrement amputées par les précédentes réformes.

Pour un cadre du privé, sa pension totale représentait :

- 72 % du salaire de fin de carrière il y a 40 ans,
- contre 67 % aujourd'hui...
- Ce sera 51 % dans 40 ans.

(Source: AGIRC-ARRCO).

« Les femmes seront un peu pénalisées par la réforme des retraites »

FRANCK RIESTER, MINISTRE

Une réforme sexiste

Aujourd'hui, les femmes ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes (-60 % pour les femmes cadres !) et elles sont plus nombreuses à partir à 67 ans.

Au lieu de résoudre ces inégalités, la réforme va encore plus défavoriser les femmes :

- L'allongement de la durée de cotisation pénalise encore plus les femmes, qui ont des carrières plus courtes du fait des enfants. Aujourd'hui déjà 40 % des femmes partent à la retraite avec une pension amputée car elles n'ont pas validé toutes leurs annuités. Qu'est ce que ce serait après la réforme !
- Le report de l'âge de départ neutralise l'apport des majorations pour enfants : les 120 000 femmes qui partent chaque année à 62 ans grâce à leurs majorations devraient désormais attendre 64 ans !
- Le minimum de pension à 1200 € est conditionné à une carrière complète travaillée à temps plein rémunérée au SMIC, trois conditions excluant pour les femmes qui seraient 40 % à toucher une pension inférieure à 1200 €
- L'impact de la pension de réversion grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 %, va progressivement se réduire. En effet, elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations. Il faut au contraire l'ouvrir aux couples pacsés !

L'égalité salariale, la solution

D'après l'INSEE, **les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes**. Une étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) démontre qu'à terme, l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes tout en dégagant près de 6 milliards de ressources supplémentaires. Il s'agit d'un chiffre à minima, ne prenant en compte que la retraite de base des salariés du privé. En incluant les fonctionnaires, les régimes spéciaux et les retraites complémentaires Agirc-Arrco, **l'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme.**

Une question de courage face au blocage du patronat :

- Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale
- Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés
- Mettre fin au plafond de verre et aux discriminations de carrière qui pénalisent les femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière
- Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques
- Réduire le temps de travail et mettre fin au présentisme pour permettre à toutes et tous d'exercer des responsabilités professionnelles tout en ayant une vie de famille

15 MARS 2023

